



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Garantir la qualité de l'information de Science et Vie

Question écrite n° 35249

Texte de la question

M. Matthieu Orphelin alerte Mme la ministre de la culture sur la situation extrêmement préoccupante du magazine scientifique Science et Vie. Le groupe Reworld Media, créé en 2012, est aujourd'hui le premier groupe de presse magazine français après avoir racheté en 2019 les titres de Mondadori France, dont Science et Vie. Sa stratégie agressive de réduction de coûts en externalisant les contenus de ses médias pose question quant au respect du travail des journalistes, à leur indépendance et à la qualité de l'information produite. Le journalisme scientifique et factuel de Science et Vie n'est pas épargné, avec la perte de la maîtrise éditoriale du site Internet au profit de "media content managers" externes. Cela entraîne par ailleurs une réduction drastique et inquiétante du nombre de journalistes. Malgré cela, Reworld Media touche chaque année plusieurs millions d'euros d'aides publiques à la presse puisque les titres qu'il détient ont un numéro de CPPAP. Reworld Media bénéficie également de 33 millions d'euros de prêts de l'Etat (PGE et prêt Atout de la BPI) dans le cadre de la crise sanitaire. Les chartes déontologiques prévues par la loi de 2016 visant à renforcer la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias sont insuffisantes. Il semble essentiel que l'Etat exige des contreparties aux aides qu'il octroie, afin de garantir l'indépendance des journalistes et la qualité de l'information apportée aux citoyens. Il ne s'agit en aucun cas de définir la ligne éditoriale des médias à leur place. Seulement, l'inscription au registre de la CPPAP suppose - entre autres critères - qu'une publication comporte au minimum un tiers d'informations dites d'intérêt général ; sans journalistes, ce ne peut plus être le cas. Cela est d'autant plus important en ces temps où les fausses informations et les théories complotistes foisonnent. Il souhaite connaître la réponse et les dispositifs qu'il apportera pour protéger la qualité des informations que les médias français fournissent aux citoyens et l'indépendance des journalistes et s'il va laisser Reworld Media tirer un trait sur la qualité du journalisme scientifique de Science et Vie ou exiger des contreparties aux aides que l'Etat leur fournit .

Texte de la réponse

Le ministère de la culture est particulièrement attentif à la situation du magazine Science & Vie, qui jouit d'une notoriété incontestable liée à sa qualité largement reconnue, avec 400 000 abonnés et près de 4 millions de lecteurs. S'il ne revient pas à l'État de juger de la stratégie éditoriale ou économique d'un titre, les nombreux départs de journalistes de la rédaction posent toutefois la question des contreparties que l'État est en droit d'attendre des aides à la presse qu'il octroie. L'accès aux aides et au régime fiscal de la presse, via l'agrément de la commission paritaire des publications et des agences de presse (CPPAP), n'est aujourd'hui assorti en tant que tel d'aucune condition relative à la composition des rédactions. Seuls les services de presse en ligne d'information politique et générale doivent comporter au minimum un journaliste professionnel au sein de l'équipe rédactionnelle. Au regard de la situation du magazine et à la suite de départs de journalistes, la ministre de la culture a confié en décembre 2020 à Madame Laurence Franceschini, présidente de la CPPAP, une mission de réflexion sur les conditions d'accès aux aides à la presse. Elle est chargée de proposer, en concertation avec l'ensemble des professionnels, des aménagements réglementaires relatifs à la nécessaire présence de journalistes professionnels au sein des équipes rédactionnelles, en particulier pour les titres

d'information politique et générale. Ses conclusions sont attendues pour le 15 mars prochain et le ministère de la culture étudiera les conséquences de ces préconisations sur la situation du magazine Science & Vie.

Données clés

Auteur : [M. Matthieu Orphelin](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (1^{re} circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35249

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 décembre 2020](#), page 9359

Réponse publiée au JO le : [2 mars 2021](#), page 1859